

**Bureau syndical du
 08 juillet 2021**

DELIBERATION N° 2021-07-048
**Autorisation de signature- Réception et valorisation de biodéchets issus d'une
 collecte séparative et valorisation des déchets verts issus des recycleries du
 Syvadec- Secteur Grand Bastia**

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt et un, le huit juillet, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le deux juillet par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	12	12	
Présents : Georges GIANNI, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, GUIDONI Pierre, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne et NEGRONI Jérôme.			
Absents : GIFFON Jean-Baptiste, LACOMBE Xavier, MARCHETTI François-Marie et BRUZI Benoît.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 19/07/2021 et de la publication de l'acte le: 19/07/2021			
			 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20210708-2021-07-048-DE
 Date de télétransmission : 19/07/2021
 Date de réception préfecture : 19/07/2021

Monsieur le Président expose,

Ce marché correspond au lot 5 d'une consultation qui a été lancée dans un premier temps en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen.

Néanmoins, dans la mesure où les seules offres déposées étaient soit irrégulières, soit inacceptables en excédant les crédits budgétaires alloués au marché public, ce lot a été déclaré infructueux et une procédure avec négociation avec l'ensemble des candidats ayant présenté une offre à la consultation initiale selon l'Article R. 2124-3-6° du Code de la Commande Publique a été mise en oeuvre.

Lot 5: Réception et valorisation des biodéchets et des déchets verts issus du secteur Bastiais, Cap Corse et du Nebbiu

Il s'agit d'accord-cadre mono attributaire qui se déroule par bons de commandes sans mini ni maxi. La période initiale est de 12 mois, reconductible 3 fois 12 mois tacitement

Estimation budgétaire du lot 5 : 640 000 € HT/an

La commission d'appel d'offres a émis un avis à la suite de l'analyse de l'offre reçue selon les critères de choix annoncés dans le dossier de consultation, l'un des candidats n'ayant pas remis une nouvelle offre.

Le lot 2 a été déclaré infructueux.

Il est demandé aux membres du Bureau d'autoriser le Président du SYVADEC ou son représentant à signer les pièces contractuelles à l'accord cadre relatif à la réception et valorisation des biodéchets et des déchets verts issus du secteur du Grand Bastia avec le groupement SLTP/AM transports et TP2B pour un montant estimatif de 572.422 € HT

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 2020-12-98 du 16 décembre 2020, portant délégations du comité syndical au bureau syndical,

VU la délibération n°2020-08-057 du 18 août 2020 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres des 10 juin 2021 et 8 juillet 2021,

Considérant l'intérêt pour le Syvadec de conclure ce marché,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. le Président

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du SYVADEC ou son représentant à signer les pièces contractuelles à l'accord cadre relatif à la réception et valorisation des biodéchets et des déchets verts issus du secteur du Grand Bastia avec le groupement SLTP/AM transports et TP2B

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20210708-2021-07-048-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires alloués pour l'exécution du présent marché.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Don-Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20210708-2021-07-048-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021